

OFFRE D'EMPLOI**COORDONNATEUR·RICE DU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'URBANISME**

Service :	Développement économique et urbanisme
Statut :	Poste-cadre
Horaire :	Temps plein 35 heures/semaine
Salaire annuel :	Entre 85 980 \$ et 102 117 \$

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la supervision du directeur du développement économique et de l'urbanisme, la personne titulaire du poste est responsable de la coordination et de la supervision de l'ensemble des activités du service. Elle encadre et mobilise l'équipe, assure la planification et la mise en œuvre des projets structurants et veille à l'arrimage entre les volets urbanisme et développement économique. Elle analyse, avec son équipe, les demandes et projets soumis, supervise le traitement des permis et formule des recommandations stratégiques à la direction.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Dirige, encadre et mobilise l'équipe du service, assure la planification, l'organisation et le suivi des priorités, des mandats et des projets en cours;
- Coordonne la mise en œuvre des projets structurants et stratégiques de la Ville en matière d'urbanisme, de développement économique, de transport collectif, de logement, de mobilité durable et d'embellissement du territoire;
- Analyse, avec son équipe, les demandes et projets soumis par les promoteurs, en tenant compte des règlements, des orientations stratégiques et des objectifs de développement de la Ville;
- Supervise le traitement des permis et des inspections et peut, à l'occasion, émettre certains permis;
- Formule des recommandations stratégiques sur les questions de réglementation et de zonage, entre autres;
- Contribue à la réalisation et au suivi de projets d'infrastructures, d'aménagements urbains et de revitalisation tout en formulant des recommandations, au besoin;
- Propose des améliorations aux processus internes pour optimiser l'efficacité du Service;
- Représente le Service auprès des partenaires externes en collaboration avec la direction du service et assure la cohérence des actions avec les autres services municipaux et les organismes régionaux;
- Suit la performance et les retombées des projets, propose des pistes d'amélioration et des orientations pour soutenir la vitalité, l'attractivité et la qualité de vie du territoire;
- Assure la fluidité des communications internes et externes du Service;
- Anime les rencontres d'équipe et veille au respect des échéanciers, des budgets et des livrables;
- Remplace le directeur du service en son absence.

Cette description d'emploi n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, pour autant qu'elles soient connexes.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Selon son profil, la personne détient une formation en urbanisme ou en développement économique, ou toute autre discipline pertinente, combinée à une expérience significative dans le domaine;

.../2

- Posséder au moins trois (3) années d'expérience dans le domaine de l'urbanisme, de la planification stratégique, du développement économique ou de l'aménagement urbain, dont au moins deux (2) années en gestion;
- Expérience démontrée en gestion de projets structurants et en concertation avec des partenaires institutionnels, économiques et communautaires;
- Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (atout);
- Posséder un permis de conduire valide;
- Posséder une bonne connaissance des lois et règlements encadrant le domaine municipal (atout);
- Excellentes habiletés en gestion d'équipe, en mobilisation et en coordination interservices;
- Capacité à analyser, prioriser et formuler des recommandations stratégiques claires à la direction et aux instances décisionnelles;
- Capacité à traiter et à gérer plusieurs dossiers simultanément de manière structurée et organisée;
- Créativité et innovation dans la proposition de solution.

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Avantages sociaux selon le règlement général des gestionnaires de la Ville de Chibougamau en vigueur :

- Poste-cadre permanent;
- Temps plein, 35 heures/semaine;
- Échelle annuelle de traitement entre 85 980 \$ et 102 117 \$
- Prime nordique de 6 % du salaire établi en 2025 (8 % à compter du 1^{er} janvier 2026);
- Contribution de l'employeur de 10 % pour le fonds de pension;
- 4 semaines de vacances accumulables (au prorata pendant la 1^{re} année d'embauche);
- 15 jours de congés flottants et de maladie payés;
- 13 jours fériés payés;
- Remboursement de 400\$ par année pour la pratique d'une activité sportive;
- Contribution de l'employeur de 50 % pour les assurances collectives.

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise est invitée à déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>

Date limite : 13 octobre 2025

DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 25 septembre 2025

Stéphany Gaudreault, coordonnatrice ressources humaines communications